

PLAN GENERAL D'AFFECTATION

PLAN DE DETAIL DE LA ZONE DU VILLAGE

éch. 1:1'000

- périmètre du plan de détail de la zone du village
- bâtiments à conserver
- bâtiment existant
- aire d'implantation des nouvelles constructions
- aires d'implantation des nouvelles constructions, rez-de-chaussée
- surface de prolongement extérieur A
- surface de prolongement extérieur B
- surface de prolongement extérieur C
- surface destinée à des équipements publics
- orientation du faîte principal
- accès
- surface de plancher maximum autorisée
- fontaine
- nombre de constructions obligatoires

avril 2010
(modification parcellaire 06 août 2010)

a. ortis // s. robyr architectes urbanistes
avenue de Chamonix 3A - 1207 Genève
T.022 809 10 80 F.022 809 10 89 info@robyrortis.ch

Approuvé par la Municipalité
dans sa séance du 27.04.2010

Le Syndic :
Le Secrétaire :

Soumis à l'enquête publique
du 22 août 2007 au 26 septembre 2007
et du 1er mai 2010 au 31 mai 2010

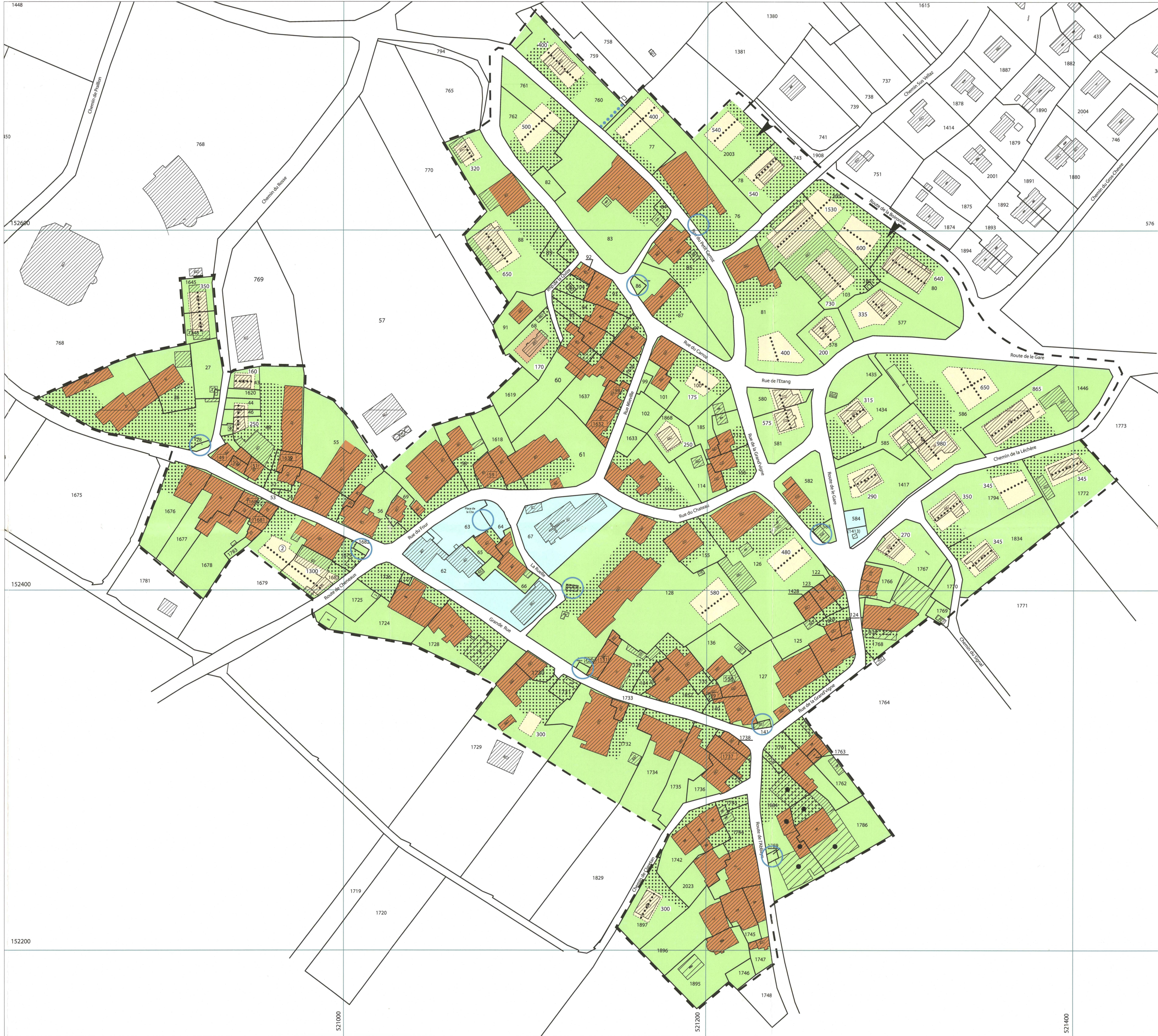
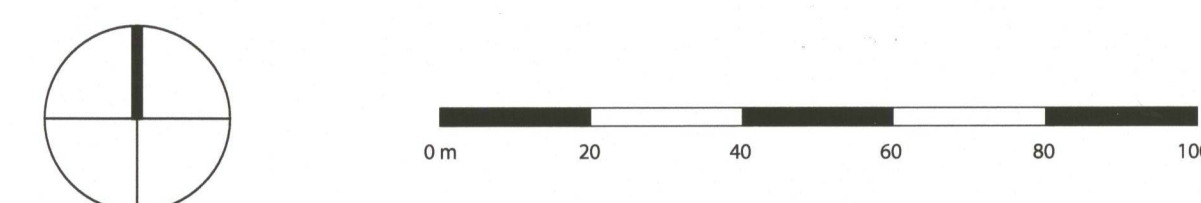
Le Syndic :
Le Secrétaire :

Adopté par le Conseil communal dans
sa séance du 13.09.2010

Le Président :
Le Secrétaire :

Approbation préalable par le
Département compétent
Le: 06 MARS 2011

Le Chef du Département:
Mis en vigueur le:
23 MAI 2011



- BÂTIMENTS CONSTRUITS NON CADASTRES, REPORTES SELON PLAN D'ENQUÊTE
- BÂTIMENTS SOUTERRAINS CONSTRUITS NON CADASTRES, REPORTES SELON PLAN D'ENQUÊTE

ATTENTION : CETTE BASE CADASTRALE EST ISSUE D'UN ASSEMBLAGE DE PLANS NUMÉRISÉS OU SCANNÉS.
LA PRÉCISION PEUT VARIER D'UN SECTEUR À L'AUTRE DU PLAN.

ÉTABLI SUR LA BASE DES DONNÉES CADASTRALES DU 17.03.2006
PAR LE BUREAU BINER ET NICOLE SA GEOMÈTRES OFFICIELS, 1110 MORGES

VALIDATION PAR LE GEOMÈTRE OFFICIEL LE :